

RIUNIONE DI U 25 E 26 D'UTTOBRE
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE

2018/O2/064

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Santa DUVAL
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**OBJET : CREDITS D'IMPOTS – GESTION ET LOCATION DE MEUBLES DE
TOURISME SITUES EN CORSE.**

Oui tout à fait, il y a quand même une façon savoureuse de présenter les choses dans chacune de vos interventions Jean-Martin Mondoloni, cher conseiller territorial.

Rapidement, je dirais que nous avons une vision globale qui est partagée vous le savez, elle est portée depuis des décennies, notamment pour le statut fiscal et social en son principe et en son contenu. Mais je dirai que si nous devons attendre d'avoir le tout pour avancer, nous risquerions de laisser beaucoup de monde en chemin.

Donc lorsque nous avons des occasions d'enfoncer le clou et de faire avancer la prise en compte des intérêts de la Corse nous le faisons. Nous le faisons hier comme militants, comme élus de l'opposition, nous le faisons aujourd'hui comme responsables en charge des affaires de la Corse. Les députés nationalistes « Per a Corsica » le font dans le cadre de leur action au sein de l'Assemblée nationale au Palais Bourbon en trouvant un certain nombre de soutiens y compris avec M. de Courson avec lequel j'avais eu l'occasion de débattre et de pointer un certain nombre de désaccords fondamentaux entre nous. Je note que nous n'avons pas changé mais que lui il a signé un texte dans lequel il considère que la Corse a droit à l'autonomie et notamment à l'autonomie fiscale. Donc acceptons-en l'augure et je suis heureux que nous parvenions à convaincre, y compris des gens qui sont très éloignés. En sens inverse, nous perdons des gens qui étaient pour l'autonomie et qui s'en éloigne à grands pas, au gré des échéances électorales. C'est la vie politique !

Donc, très brièvement, je vous renvoie pour l'aspect technique de la réponse à ce qui a été écrit et ce qui a été dit. Je voudrai simplement vous rappeler en quelques mots ce qu'était le texte avant le dépôt de l'amendement.

Les petites et moyennes entreprises relevant d'un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des investissements autre que le remplacement financier sans aide publique pour les besoins d'activités industrielles, commerciales, artisanales, rurales ou agricoles autres que la gestion ou la location d'immeubles, lorsque les prestations ne portent pas exclusivement sur des biens situés en Corse ainsi que l'exploitation des jeux de hasard et d'argent.

Donc, le législateur avait dès le début limité l'avantage du crédit d'impôt au biens situés dans l'île. C'est bien qu'il craignait un certain nombre de dérives. Des dérives qui se sont malheureusement avérées puisqu'en l'état actuel du droit vous savez très bien que ce dispositif a été largement détourné et qu'il a fonctionné comme un appel d'air pour des constructions purement spéculatives notamment de résidences secondaires à usage personnel et favoriser le para commercialisme.

Je vais en parler publiquement. Je vous donne quelques exemples de ce que font des gens très fortunés notamment dans l'extrême sud de la Corse. Ils construisent des résidences secondaires, un exemple précis en tête, 3 millions d'euros, 1 millions d'euros de crédits d'impôts, premier gain. Le A fait ça, le B fait la même chose, ils se louent entre eux, leurs biens respectifs, ils défiscalisent les loyers et à la fin ils en reprennent possession.

Si ça vous convient que cela fonctionne comme ça, on peut rester en l'état. Nous ça ne nous convient pas. Il y a eu une fenêtre législative, le député François Pupponi a dit qu'il faut récrire, pour aller plus loin, y compris pour introduire la notion de résident. On sait que cela pose une difficulté et une difficulté d'ordre constitutionnel. On avance politiquement, on avance juridiquement et on avance techniquement. On a pris en compte et les députés vont prendre en compte un certain nombre de remarques parce que l'objectif est de laisser intégrer dans le champ de dispositifs tous les comportements vertueux afin de ne pas pénaliser les acteurs insulaires et de recentrer le crédit d'impôts ce à quoi il est destiné.

C'est ce travail législatif qui est en cours, et s'intègre dans une vision globale. Je vous rappelle, nous auront l'occasion d'en parler, que nous avons réussi à avancer.

Je termine, le Ministre lorsqu'il est venu s'est engagé à inscrire dans la loi de finances, l'augmentation du crédit sur l'impôt recherche qui va passer de 30 à 50 %, le crédit sur l'innovation de 20 à 40 %, le crédit d'impôt à l'investissement sur l'élargissement des bases pour mieux profiter aux PME TPE. Ce sont des mesures pour lesquelles nous nous sommes battu depuis des années, aujourd'hui elles vont être inscrites tant mieux ! Nous continuons et nous espérons que dans ce combat-là, nous vous trouverons à nos côtés.